

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SCALA CONVICTION ENVIRONNEMENT - Part C

CODE ISIN : FRO014004W83

FIA soumis au droit français géré par ECOFI Investissements

Nom de l'initiateur | ECOFI Investissements

Site internet | www.ecofi.fr

Contact | Appelez le 01 44 89 39 35 pour de plus amples informations

Autorité compétente | L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle d'ECOFI Investissements en ce qui concerne ce document d'informations clés. ECOFI Investissements est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP97004.

Date de production du document d'informations clés | 04/12/2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type | Fonds d'Investissement à Vocation Générale prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée d'existence prévue | 99 ans.

Durée de placement recommandée | 5 ans.

Objectifs | Le FCP a pour objectif d'optimiser, sur un horizon de placement de 5 ans, le rendement d'un portefeuille largement diversifié en actions et obligations internationales. Le FCP est géré de façon discrétionnaire sur le thème de la transition énergétique et écologique et selon une approche ISR. La performance du FCP s'entend nette de frais de gestion.

La politique de gestion ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur.

Aucun indicateur de référence n'est défini.

La stratégie de gestion est d'essence discrétionnaire et combine des investissements sur les marchés actions et obligataires sélectionnés sur la base des critères extra-financiers et financiers décrits ci-après. L'univers d'investissement initial est composé, pour la poche action, par les petites, moyennes et grandes capitalisations boursières internationales, à l'exclusion des actions émises sur les marchés émergents, couvertes par l'analyse extra-financière de Moody's ESG Solutions et, pour la poche obligataire, par des instruments de taux (obligations, titres de créance négociables ou instruments du marché monétaire) et des green bonds émis par des émetteurs publics ou privés situés au sein de l'OCDE (hors marchés émergents), couvertes par l'analyse extra-financière de Moody's ESG Solutions.

Cet univers d'investissement est ensuite filtré selon le principe de notre processus ISR (Investissement Socialement Responsable), dont l'application permet une approche plus globale des risques liés aux investissements en ne se limitant pas au prisme financier. L'analyse extra-financière repose sur les analyses et notations ESG de l'agence Moody's ESG Solutions. L'actif net du FCP est composé, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires, à 90% minimum d'actifs couverts par cette analyse extra-financière. Le processus ISR d'ECOFI Investissements repose sur les 3 filtres suivants :

- **Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles** : Ecofi Investissements exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les énergies fossiles non conventionnelles, les pesticides, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, l'extraction, le raffinage et la production d'énergie liée au pétrole.
- **Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG** : la performance ESG des émetteurs est obtenue selon une approche « best in universe ». L'équipe ISR se fonde sur les critères d'évaluation utilisés par Moody's ESG Solutions dans les trois domaines Environnement, Social et Gouvernance (exemples pour les entreprises : politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes ; exemples pour les Etats : ratification des conventions internationales environnementales, taux de scolarisation, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies). La note ESG finale des émetteurs est obtenue selon la méthode I-Score qui privilégie l'impact réel des stratégies des émetteurs. Elle se compose d'une note ESG qui représente 70% de la note finale et d'une note dite « Touche Ecofi » qui représente 30 % de la note finale et qui surpondère 4 critères à fort impact ESG (pour les entreprises : équilibre des pouvoirs et efficacité du CA, non-discrimination et égalité hommes-femmes, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, responsabilité fiscale ; pour les Etats : efficacité gouvernementale, parité liée au genre, dépenses publiques en matière de santé et d'éducation, transparence fiscale, émissions de CO2). Elle permet ensuite de répartir les émetteurs en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts

égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés) selon la note attribuée.

- **Gestion des émetteurs controversés** : le processus ISR exclut les Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie ainsi qu'aux sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (impact faible) à 5 (impact fort).

Après application des trois filtres susvisés, 20% minimum des émetteurs de l'univers d'investissement initial sont exclus, étant rappelé que les obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, les liquidités détenues à titre accessoire et les actifs solidaire ne sont pas pris en compte. L'univers investissable de l'OPC est composé, pour 90% minimum de l'actif net, d'émetteurs appartenant aux déciles 1 à 7 et ne pas faisant l'objet de controverses de niveau 5 et, jusqu'à 10% de l'actif net, d'OPC externes et sociétés non notées par l'agence de notation extra-financière Vigéo Eiris.

Il est précisé que les critères retenus pour évaluer la note ESG des émetteurs publics et privés ne sont pas identiques. A note équivalente, un émetteur privé et un émetteur public ne sont pas strictement comparables. Par ailleurs, les notes ESG sont calculées selon une approche "best in universe" consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Malgré la prise en compte des enjeux ESG les plus matériels en fonction du secteur, cette approche peut potentiellement créer des biais sectoriels.

Au sein de cet univers investissable, le processus de sélection des valeurs donne la priorité aux émetteurs dont l'activité entre dans le champ de la transition énergétique et écologique (les « éco-activités »), c'est-à-dire concourant à une « croissance verte ». Les activités éligibles sont celles figurant dans la nomenclature du label Greenfin, initialement basée sur celle de la Climate Bond Initiative (CBI). Le FCP devra respecter les limites suivantes dans la sélection des émetteurs : (i) les émetteurs réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités doivent représenter 20% minimum de l'actif net du FCP ; (ii) les émetteurs réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités doivent représenter 25% maximum de l'actif net.

Le FCP est exposé, directement ou indirectement, à hauteur à 60% minimum de son actif net, aux actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, négociés sur un marché réglementé ou organisé et faisant partie du périmètre d'analyse de Moody's ESG Solutions. Les actions éligibles sont celles émises par les entreprises constituant les grandes et moyennes capitalisations boursière négociées sur les marchés réglementés et/ou organisés dont l'activité entre dans le champs de la transition énergétique et écologique. L'exposition aux actions de petites capitalisations est limitée à 10% maximum de l'actif net.

Le FCP est également investi, à hauteur de 35% maximum de l'actif net en instruments de taux (obligations, titres de créance négociables ou instruments du marché monétaire) libellés en euros et émis par des Etats souverains ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées situés au sein de l'OCDE (hors pays émergents). Dans cette limite, le FCP investit à 75% minimum en obligations vertes dites "green bonds" (i.e. respectant les bonnes pratiques définies par les Green Bond Principles de l'International Capital Market Association : l'utilisation des fonds, la sélection et l'évaluation des projets, la gestion des fonds et le reporting).

Le FCP investit en titres notés "Investment Grade" (par exemple de notation supérieure à "BBB-" dans l'échelle de notation S & P ou de Fitch Ratings ou "Baa3" dans celle de Moody's ou de notation équivalente selon la politique de notation interne de la société de gestion). La société de gestion apprécie la notation d'un titre considéré en retenant celle de l'émission concernée ou à défaut celle de son émetteur selon une politique de notation interne. Cette politique prévoit, en matière de sélection et de suivi des titres, que la société de gestion privilégie systématiquement sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. En tout état de cause, la société de gestion ne recourt pas exclusivement et

mécaniquement aux agences de notation et procède ainsi à sa propre analyse de crédit dans la sélection des titres, selon un processus interne indépendant.

Le FCP contribue à la dotation en moyens financiers d'acteurs solidaires français ou européens dont l'activité contribue à la protection de l'environnement dans la limite de 5% à 10% de son actif net. Ces investissements solidaires sont réalisés en instruments de taux, en actions non cotées, en billets à ordre, éventuellement au travers d'OPC ayant une stratégie d'investissement en titres solidaires. La rémunération exigée tient compte de l'objectif social de ces entreprises solidaires et peut donc être inférieure à celle du marché. Les titres émis se caractérisent généralement par leur faible liquidité. La part des émetteurs français visés à l'article L.3332-17 du Code du travail représente quant à elle au minimum 5% de l'encours du FCP. Le FCP peut recourir, en couverture comme en exposition, à des instruments financiers à terme (i.e. contrats financiers), à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré. Ces interventions sont destinées à couvrir ou exposer le portefeuille au risque taux, action et change dans la zone géographique où il est exposé (sans rechercher la surexposition).

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, à des parts ou actions d'OPC de droit français, de toute classification AMF ou sans classification, gérés ou promus par Ecofi Investissements ou une de ses filiales.

Affectation des revenus | capitalisation

Affectation des plus et moins-values | capitalisation

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats | Les ordres de souscriptions ou de rachats sont centralisés par le dépositaire avant 11:30 chaque jour de bourse ouvré à Paris et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative avec règlement des ordres dans un délai d'un jour suivant le jour d'établissement de la valeur liquidative.

Fréquence de valorisation | La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Investisseurs de détail visés | La part C est ouverte à tous souscripteurs, en particulier les clients titulaires de contrats d'assurance-vie, ayant une connaissance des marchés financiers. Ceux qui n'ont pas de connaissance ou d'expérience de base peuvent obtenir des conseils financiers indépendants avant d'investir dans cet OPC. Les investisseurs potentiels devraient être en mesure de détenir cet investissement pendant au moins 5 ans et devraient s'assurer qu'ils acceptent le niveau de risque indiqué par la mesure SRI fournie. Par ailleurs, le produit financier n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA"

Dépositaire | CACEIS BANK

Modalités d'obtention d'informations sur le produit financier | Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles, en français, sur notre site internet www.ecofi.fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : ECOFI Investissements - Service Clients - 12 boulevard Pesaro - CS10002 - 92024 NANTERRE CEDEX.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque |



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années.



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque de contrepartie | risque d'une défaillance (par exemple faillite) de l'un des intermédiaires auxquels la société de gestion a recours au titre de la gestion de l'OPC.

Risque de crédit | risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés à son égard) et le risque de dégradation de signature (réduction de la qualité d'un émetteur vue par le marché).

Garantie | Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 620 €	3 890 €
	Rendement annuel moyen	-33.80%	-17.21%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 770 €	7 770 €
	Rendement annuel moyen	-22.30%	-4.92%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 410 €	12 870 €
	Rendement annuel moyen	4.10%	5.18%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 470 €	16 740 €
	Rendement annuel moyen	34.70%	10.85%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et décembre 2022, intermédiaire entre août 2015 et août 2020 et favorable entre août 2016 et août 2021.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si ECOFI Investissements n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) I

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	505 €	1 862 €
Incidence des coûts annuels (*)	5.05%	2.88% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.06% avant déduction des coûts et de 5.18% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts I

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	194 EUR
Coûts de transaction	0.12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société ECOFI Investissements (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société ECOFI Investissements : veuillez contacter la société ECOFI Investissements, par courriel (contact@ecofi.fr) ou par courrier, de préférence avec A/R (ECOFI Investissements - à l'attention de la direction risques et conformité - ECOFI Investissements - Service Clients - 12 boulevard Pesaro - CS10002 - 92024 NANTERRE CEDEX). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.ecofi.fr.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Informations sur les performances passées I Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : https://www.ecofi.fr/sites/default/files/fonds/HistoriquePerformance_FR0014004W83.pdf

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations sur la finance durable I Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.ecofi.fr/investissement-socialement-responsable.

Le produit financier fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le produit financier I Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles, en français, sur notre site internet www.ecofi.fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : ECOFI Investissements - Service Clients - 12 boulevard Pesaro - CS10002 - 92024 NANTERRE CEDEX.

Plafonnement des rachats I La société de gestion n'a pas mis en place de mécanisme de plafonnement des rachats pour cet OPC.

Médiation I Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services d'ECOFI Investissements et ne soit pas satisfait de la réponse d'ECOFI Investissements (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org